

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 10

Artikel: Loi fédérale sur les douanes et tarifs douaniers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Loi fédérale sur les douanes et tarifs douaniers

En secret on discute en haut lieu très activement l'élaboration d'une loi fédérale sur les douanes et de nouveaux tarifs douaniers. On peut aisément se figurer ce qu'il en ressortira si l'on s'en rapporte à la composition des commissions et aux tendances qui se font jour actuellement au Palais fédéral.

Le Conseil fédéral a bien invité les organisations économiques à donner leur avis, mais, il n'en tiendra sans doute pas beaucoup compte si les idées émises sont en contradiction avec le protectionnisme agricole du Dr Laur. L'Union syndicale suisse a cependant jugé bon d'exprimer quand même son point de vue dans la question douanière en remettant au Conseil fédéral le document ci-dessous.

Nous sommes d'ores et déjà convaincus que si le Conseil fédéral méconnaissait les besoins des consommateurs, comme il le fit lorsqu'il éleva provisoirement les tarifs, il essuiera un échec semblable à celui que lui procura la loi Häberlin. Le peuple repoussera son travail avec un élan identique.

27 septembre 1922.

Au Département fédéral de l'économie publique, Berne.

Ainsi que nous vous l'avons déjà dit en vous communiquant notre réponse aux questions posées relatives au *système de tarif* et au *système de perception*, l'ensemble de la question douanière a fait l'objet d'une étude d'une commission spéciale de l'Union syndicale. C'est le résultat de ses travaux que nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente.

La solution de la question douanière dépend étroitement de celle de tous les autres problèmes économiques qui se posent aujourd'hui internationalement.

La guerre, avec toutes ses misères, aura encore contribué à accentuer le courant nationaliste qui pousse chaque pays à se passer des autres en les engageant presque tous, peu à peu, dans la voie du protectionnisme. C'est à cet égoïsme national que l'on doit l'échec des conférences internationales convoquées dans le but de reconstruire l'Europe. C'est à cause de ce fâcheux état d'esprit que les gouvernements hésitent à apporter aux traités de paix les modifications indispensables pouvant assurer la restauration économique de l'Europe, ainsi que les mesures d'ordre économique et politique conduisant à ce but.

La marche des événements confirme la justesse de notre attitude et justifie pleinement les arguments que nous avons fait valoir concernant la conférence de Gênes.

Le protectionnisme éloigne les pays les uns des autres, alors que le libre échange les rapproche. L'humanité aspire à la paix, elle l'appelle de toutes ses forces, et le protectionnisme avec les barrières artificielles qu'il dresse entre les peuples contient en germe des causes de conflits internationaux et partant de guerre. Avec le protectionnisme, c'est la compétition des peuples qui s'accroît, alors que le libre-échange les appelle tout naturellement à la coopération.

Le libre-échange favorise une division rationnelle du travail par une coopération internationale qui s'établit naturellement grâce aux facilités des échanges internationaux et favorise de ce fait le maintien de l'équilibre monétaire international.

Le protectionnisme, au contraire, renchérit le coût de la vie, non seulement parce qu'il entrave les importations par ses droits protecteurs, mais en raison du fait qu'aux droits protecteurs s'ajoutent l'augmentation sur les produits du pays. Les pays libres-échangistes

ont également le coût de la vie le meilleur marché. Toutes les enquêtes faites sur place l'ont démontré indubitablement.

Les droits protecteurs ont encore pour les consommateurs le désavantage de pousser les producteurs au monopole et aux trusts privés. Débarrassés de leurs concurrents étrangers, ils peuvent dicter les prix à leur convenance et s'entendre pour les maintenir en évitant de se concurrencer à l'intérieur du pays. Le marché national devient ainsi le champ d'exploitation d'une minorité du pays au détriment des classes laborieuses qui forment la grande masse des consommateurs.

Le renchérissement du coût de la vie, celui des matières premières et de l'outillage qu'il provoque fatalement, entrave la production nationale. Un pays comme le nôtre, dont les trois quarts de la population appartiennent à l'industrie, et dont l'exiguïté du territoire oblige à importer la plus grande partie de son alimentation et autres produits indispensables à son existence et qui, pour vivre, doit exporter la majeure partie de sa production nationale, doit veiller soigneusement à éviter les *représailles de l'étranger*. Le protectionnisme les appelle fatalement. Les industriels avisés s'en rendent parfaitement compte, ils ne demandent pas de mesures protectrices. Ils envisagent la possibilité de lutter contre toute concurrence dans le développement technique et dans l'organisation rationnelle de leurs entreprises. Rien n'est d'ailleurs plus insensé que ces barrières dressées entre le peuple pour renchérir artificiellement le coût des produits, alors que d'autre part, on fait d'énormes efforts en perfectionnant les moyens de transport par l'extension des réseaux ferroviaires et en développant la navigation fluviale, pour diminuer le prix des transports, en installant le téléphone et le télégraphe jusque dans les endroits les plus reculés de la montagne, en percant des tunnels qui coûtèrent des centaines de millions. Il serait temps que l'humanité renonce à pratiquer une économie politique aussi erronée.

La situation de la Suisse devrait l'engager à prendre l'initiative d'amener les autres pays à des relations réciproques servant les intérêts de l'ensemble de l'humanité.

La Suisse s'est développée d'un pays agraire en un pays industriel grâce au libre échange. Sans lui elle ne serait pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Il ressort du recensement fédéral qu'au milieu du siècle passé, la moitié de la population suisse devait sa subsistance à la production du sol; l'industrie nourrissait à peine les deux cinquièmes de la Suisse, le commerce et les transports le 6,8 pour cent. Cette situation changea du tout au tout après 1910. D'après le recensement fédéral de cette époque, l'industrie comprenait alors le 42,7 % de l'ensemble de la population, tandis que l'agriculture ne comptait plus que le 27,7 %, le commerce et les transports le 16,4 %. Si la population totale a augmenté depuis 1850 d'environ 62 %, il y a lieu de remarquer que l'augmentation de la population industrielle et partant la régression de la partie agricole n'est pas seulement relative, mais absolue. Nous nous en reportons à ce sujet aux recherches du professeur Reichsberg. En 1860, on comptait, en chiffres ronds, 508,000 personnes occupées dans l'agriculture, alors qu'en 1910 il n'y en avait plus que 483,000. Dans l'industrie, par contre, le nombre des personnes occupées s'éleva durant la même période de 573,000 à 1,088,000. Soit pour l'agriculture une diminution de 45,000 personnes et, au contraire, une augmentation de 515,000 personnes dans l'industrie. Le développement économique de la population suisse s'est donc accentué considérablement du côté de l'industrie et aucun indice ne permet de supposer pour l'avenir un développement dans un sens opposé.

La Suisse ne peut tirer suffisamment de son sol pour nourrir sa population. Son industrialisation l'a poussé tout naturellement à se transformer essentiellement en industries d'exportation, bien qu'elle dût se procurer presque toutes ses matières premières à l'étranger. Il en résulte pour son industrie des difficultés énormes que les mesures protectionnistes viennent aggraver encore.

Tout nous indique l'erreur de poursuivre en Suisse une politique protectionniste.

On ne peut pas davantage tirer des difficultés de ravitaillement dont la Suisse a souffert durant la guerre, l'argument entendu souvent qu'il faut se rendre indépendant de l'étranger en poussant résolument à la production nationale de denrées alimentaires. Durant la guerre, les autorités ont encouragé par de larges subventions et la garantie de prix élevés, la production agricole. On alla même jusqu'à décréter l'obligation d'ensemencer les terrains de culture, afin de l'intensifier. Il est donc parfaitement erroné de vouloir prétendre aujourd'hui à se passer de l'étranger, alors qu'on ne le put durant la guerre, malgré toutes les mesures prises. Nous avons dit pourquoi c'était impossible, il est donc inutile de se leurrer à ce sujet en voulant tirer de cette période exceptionnelle un argument favorable à la thèse protectionniste.

En jugeant la question du point de vue économique internationaliste, il nous paraît tout indiqué que chaque pays doit pouvoir produire ce pourquoi il est le plus apte et le mieux conditionné. Les échanges internationaux viennent combler les besoins de chacun d'eux. C'est dans cette voie, qui est celle que préconisent les libres-échangistes, que l'humanité trouvera son avantage.

La classe laborieuse qui, dans tous les pays, forme le gros des consommateurs, mettra tout en œuvre pour faire valoir son point de vue; elle sera reconnaissante à ceux qui l'appuieront dans cette voie.

L'Union syndicale suisse attend du Conseil fédéral qu'il prenne l'initiative d'inviter les pays d'Europe à former une *union douanière*, ainsi que nous le proposons déjà à l'occasion de la conférence de Gènes. Sa réalisation serait de plus une garantie efficace de paix et un moyen également efficace pour la consolidation de la situation économique de l'Europe.

Que la réalisation de cette union douanière ne soit pas l'œuvre de quelques semaines ou de quelques mois, la classe ouvrière s'en rend bien compte. Mais il est nécessaire que toute notre politique soit d'abord dirigée vers ce but.

Entre temps, nous demandons que la Confédération s'efforce de poursuivre une politique douanière qui nous rapproche de l'entente et de la collaboration internationale et qui défende les intérêts de la population suisse.

Nous proposons en ce qui concerne le nouveau tarif douanier:

1. De ne point fixer de droits sur les denrées essentielles à la vie, c'est-à-dire sur tout ce qui a trait à l'alimentation, aux vêtements, au logement et aux matières premières de l'industrie.
2. De ne pas aller en tout cas au-dessus du tarif 1902.

Au surplus, comme nous comprenons évidemment que malgré les efforts que nous préconisons en faveur d'un assainissement dans les relations internationales en matière douanière, il est compréhensible que l'attitude de la Suisse peut dépendre dans une certaine mesure de celle des pays contractants. Nous serions prêts à envisager les mesures que nous dicterait l'intérêt

économique de la Suisse, même si elles ne devaient pas toujours se conformer aux principes que nous venons d'énoncer. Nous posons cependant la condition que l'on n'agisse pas envers la classe ouvrière en la plaçant simplement devant un fait accompli.

Il faut que le Conseil fédéral se décide à lui donner aussi l'occasion de défendre son point de vue dans les commissions spéciales qu'il désigne. Les derniers événements démontrent qu'il va au devant d'efforts infructueux en voulant établir un régime douanier dirigé contre les intérêts de la grande masse des consommateurs.

Agrérez, Tit, l'assurance de notre haute considération.



Economie publique

Assistance-chômage. Nouveaux crédits. Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un message relatif à l'ouverture de nouveaux crédits.

Le Conseil fédéral fait remarquer dans son message que jusqu'à la fin de juin 1922, une somme de fr. 107,973,594.30 a été versée au fonds de l'assistance-chômage, constitué par une partie de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Jusqu'en juin 1922, fr. 93,811,512.28 ont été retirés de ce fonds, si bien qu'aujourd'hui fr. 14,162,082.28 sont encore disponibles. Il est à prévoir que ce fonds sera entièrement épuisé au cours de l'hiver prochain.

Il fut dépensé, outre du fonds mentionné ci-dessus:

Année	Fr.
1917 subventions aux caisses de chômage .	212,517
1919 prêts pour le développement des constructions de maisons	12,000,000
1921 subventions fédérales aux constructions de logements et aux travaux de chômage	50,000,000
1921 travaux de nécessité de la Confédération	66,000,000
1921 allocations d'automne et d'hiver	2,500,000
1921 aide à l'industrie horlogère	5,000,000

Les crédits accordés n'ont pas été entièrement utilisés. Cependant, les dépenses totales de la Confédération pour l'assistance-chômage, les subventions et les travaux de chômage s'élèvent à fr. 226,924,029.02.

Les dépenses pour l'assistance-chômage se répartissent sur les postes spéciaux suivants:

	Fr.
Secours de chômage	54,046,000.—
Travaux de chômage et lutte contre la pénurie de logements	30,000,000.—
Subventions aux caisses de chômage	3,451,280.70
Professions savantes et scientifiques	1,219,944.85
Actions de secours	1,170,000.—
Cours d'éducation pour chômeurs	282,075.97
Exploitations dans la détresse	308,250.98
Frais d'administration	2,523,776.12
Divers	810,183.40
Total	93,811,512.02

Il faut ajouter à ces dépenses celles des cantons, des communes et des propriétaires de fabriques. Elles s'élèvent, selon le message fédéral pour l'assistance-chômage et les subventions et travaux de chômage, à fr. 160,000,000 pour les cantons et les communes et fr. 17,000,000 pour les propriétaires de fabriques.